

MORDANTS À GICLER

N° VTM 2108

Page 1 sur 1
Version du 19.08.2021
Remplace Version 17.04.2018

Description

Les mordants à gicler sont des mordants prêts à l'emploi et résistants à la lumière, à solvant ou à eau. En tant que substance colorante, ils contiennent des colorants solubles au solvant qui présentent une excellente stabilité à la lumière, et qui sont le plus souvent associés à des pigments colorants insolubles, également résistants à la lumière. Les mordants à gicler présentent un très bon pouvoir égalisateur, ce qui rend inutile toute retouche à l'aide d'une éponge ou d'un chiffon. Les surfaces traitées peuvent être rapidement vernies après un court temps de séchage (mordant à solvant). En outre, les mordants à gicler s'illustrent par une faible rugosité de la surface de bois.

Préparation

Les mordants à gicler sont prêts à l'emploi. Bien remuer avant l'utilisation. Les diverses teintes peuvent être mélangées les unes avec les autres pour obtenir de nouvelles teintes. L'adjonction de diluants appropriés permet d'ajuster (éclaircir) en continu l'intensité du mordant et/ou d'influencer le séchage/l'imprégnation.

Application

Les éléments de bois à mordancer doivent avoir été prétraités selon les méthodes établies, c'est à dire lavés à l'eau, éventuellement blanchis, poncés et dépoussiérés. Le mordantage s'effectue à l'aide d'un appareil à gicler prévu pour cette opération. Les pistolets à godet doivent avoir une buse de 1 à 1,3 mm. Une pression située entre 0,8 - 1.2 bar selon le type d'appareil est idéale. L'appareil d'application est dirigé avec précision des deux côtés dans le sens de fibres. Veiller à appliquer uniquement la quantité de mordant que le bois est en mesure d'absorber à ce moment-là. Les excédents sont à éviter : sous certaines conditions avec les bois très poreux, ils peuvent entraîner des effets rustiques non désirés, en teintant le bois de façon négative.

Séchage

Conformément à la fiche technique du mordant en question.

Traitement ultérieur

Les surfaces traitées doivent être impérativement vernies. Après séchage, les surfaces teintées peuvent être traitées avec tous les vernis standard, aussi bien les vernis à solvant que les vernis diluables dans l'eau.

Remarques

A noter qu'un examen approfondi de l'application et de la teinte/ l'effet du mordant doit avoir eu lieu avant le début des travaux sur l'ouvrage en bois original prétraité. Pour toute autre information, se référer également à la fiche VTM 2105 « Les sept étapes fondamentales pour un mordantage réussi ».

Cette fiche technique est uniquement donnée à titre d'information et sans engagement. Les données indiquées plus haut sont conformes à l'état actuel de nos connaissances. Nous ne garantissons pas la réussite de l'application prévue et déclinons toute responsabilité à cet égard, notamment en ce qui concerne les dommages consécutifs à des défauts. Nous déclinons toute responsabilité pour les conseils de nos collaborateurs/trices. Les conseils de nos collaborateurs/trices sont donnés sans engagement. L'utilisateur est le seul responsable de la surveillance des travaux, du respect des consignes de mise en œuvre et des règles techniques générales reconnues, y compris lorsque nos collaborateurs assistent à la mise en œuvre. Sous réserve de modifications suite aux améliorations techniques. La version la plus récente de cette information est valable. Pour les cas spéciaux, demandez une information technique séparée.